

Canada  
Province de Québec  
MRC de Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le mardi, 5 septembre 2023 à 19h00, au lieu des sessions du conseil sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire et à laquelle il y a quorum légal.

Sont présent-e-s

Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jean-Pierre Ménard, Érik Chassé et Jean-Denis Morel

Sont absent-e-s

Madame la conseillère Chantal Laporte  
Monsieur le conseiller Dany Boucher

Est également présente

Mme Annick Lachance, directrice générale adjointe

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Michel Bergeron, maire

141-09-23 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'ajouter le point 7.2 aux Affaires nouvelles : *Résolution en référence à la taxation du déneigement*

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Mme Annick Lachance, directrice générale adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août 2023 et de la séance extraordinaire du 21 août 2023*
4. **ADMINISTRATION**
  - 4.1. *Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires pour le mois d'août 2023*
  - 4.2. *Rapport de dépense du directeur général – délégation budgétaire*
5. **RÉSOLUTIONS**
  - 5.1. *Offre de service professionnelle SNC-Lavalin inc. – Assistance hydrogéologique*
  - 5.2. *Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)*
  - 5.3. *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Projet terrain multisport*
  - 5.4. *Embauche - concierge*

5.5 *Renouvellement de l'assurance collective des employé-e-s de la Municipalité de Lamarche*

5.6 *Remerciement – Activité de sensibilisation à la vitesse*

5.7 *Octroi de subvention à divers organismes*

**6. RAPPORT**

6.1 *Rapport du maire*

6.2 *Rapport des comités*

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

7.1 *Demande d'aide financière programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)*

**8. CORRESPONDANCES**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

142-09-23 **3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOUT 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOUT 2023**

La directrice générale adjointe dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé  
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 aout 2023 et de la séance extraordinaire du 21 aout 2023 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

143-09-23 **4. ADMINISTRATION**  
**4.1. ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS D'AVANCE ET DES SALAIRES POUR LE MOIS D'AOÛT 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'accepter les comptes suivants :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Comptes à payer :                         | 48 226.97\$              |
| Comptes payés :                           | 24 248.92\$              |
| Total des salaires des employés et élus : | <u>41 626.33\$</u>       |
| <b>Grand Total :</b>                      | <b><u>114 102.22</u></b> |

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée, Annick Lachance, directrice générale adjointe, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

---

Annick Lachance, directrice générale adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

144-09-23 4.2. RAPPORT DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – DÉLÉGATION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 2020-11 sur le contrôle et suivi budgétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

| <i>Fournisseurs</i>       | <i>Montants<br/>(taxe incl.)</i> | <i>Explications</i>                      |
|---------------------------|----------------------------------|--|
| BGM                       | 212.29\$                         | Remplacement écran ordinateur défectueux |
| Guylaine Dubé             | 1 365.33\$                       | Professionnel embauche RH                |
| Mécanarc                  | 919.80\$                         | Réparation écran pour les jeux d'eau     |
| Denis St-Pierre           | 675.00\$                         | Compagnon pour eau potable et eaux usées |
| <u>Total = 3 172.42\$</u> |                                  |  |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

145-09-23 5.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS SNC-LAVALIN INC. – ASSISTANCE HYDROGÉOLOGIQUE

CONSIDÉRANT la Municipalité de Lamarche désire préserver la qualité et la quantité d'eau potable à la station de Place du Quai;

CONSIDÉRANT que le nombre croissant de résidents permanents au secteur de Place du Quai;

CONSIDÉRANT la précédente étude, de calcul du nombre de personnes desservies par le puits d'eau potable, date de l'année 2011;

CONSIDÉRANT que la volonté de connaître les mesures de niveau du puits en conditions statique et dynamique, les débits de consommation ainsi que les besoins en eau journalière moyens et maximums, actuels et futurs;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'appel d'offres ont été effectuées auprès de quatre firmes et qu'une seule nous a acheminé un appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

De considérer l'offre de services professionnels reçu de SNC-Lavalin inc. pour l'assistance hydrogéologique du site de prélèvement d'eau à la Place du Quai.

Que le Conseil municipal de Lamarche accepte la proposition # 382454-23-CD-4228 de SNC-Lavalin au montant de 6 145\$ (taxes exclues).

Que le Conseil municipal de Lamarche autorise le directeur général et greffier-trésorier et M. le Maire à signer tout document pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

146-09-23 5.2 PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

QUE la Municipalité de Lamarche autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

147-09-23 5.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR – PROJET TERRAIN MULTISPORT

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche autorise la présentation du projet de terrain multisport au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lamarche à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

QUE la Municipalité de Lamarche désigne monsieur Hendrick Larouche, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

148-09-23 5.4 EMBAUCHE - CONCIERGE

CONSIDÉRANT les affichages à répétition depuis plusieurs mois pour le poste de concierge;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de Mme Linda Morel, pour ledit poste;

CONSIDÉRANT l'expérience et les compétences de Mme Morel dans ce domaine;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU

Que Mme Linda Morel soit engagée au poste de concierge pour la Municipalité de Lamarche.

QUE le directeur général Hendrick M. Larouche soit autorisé à signer l'entente conclue entre Mme Morel et la municipalité de Lamarche.

QUE l'entente soit effective rétroactivement au 28 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

149-09-23 5.5 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉ·E·S DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

ATTENDU QUE le contrat d'assurances collectives des employé·e·s, sous la gestion de la compagnie Financière Manuvie – AGA assurances collectives, portant le numéro de police 125905, groupe 5373, doit être renouvelé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU

DE SIGNER le renouvellement des assurances collectives des employé·e·s de la Municipalité de Lamarche avec Manuvie - AGA assurances collectives pour la police #125905 et le groupe #5373.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 REMERCIEMENT – ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION À LA VITESSE

Le Conseil municipal remercie tout·e·s les bénévoles qui ont participé à l'activité de sensibilisation à la vitesse le 25 août dernier. Le conseil municipal est très fier de compter sur un groupe de citoyen·e·s engagé·e·s pour la sécurité de tous et plus particulièrement de nos enfants. Cette belle initiative mérite d'être soulignée.

Bénévoles : Claudia Morel, Jennyfer Lachance, Alexandrine Morel, Émilie Potvin, Rebecca Bolduc, Valérie Fortin, Dany Côté, Angie Maltais, Vicky Bouchard, Vanessa Bolduc, Vicky Tardif et leurs enfants.

150-09-23 5.7 OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elle;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé

De verser les subventions aux organismes suivants :

- Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean : 100\$
- Carrefour Bénévole Labrecque Lamarche : 250\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.RAPPORT

6.1. Rapport du maire

6.2 Rapport des comités

## 7.AFFAIRES NOUVELLES

151-09-23 7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement de l'édifice municipal est indispensable;

CONSIDÉRANT QUE les différents développements rendent nos besoins en infrastructure incendie grandissant;

CONSIDÉRANT QUE les besoins des bureaux administratifs sont grandissants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut récupérer les pertes d'espaces et maximiser l'utilisation de l'édifice;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

Il est résolu que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;
- M. le Maire et M. le directeur général soient mandatés pour signer tout document concernant cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

152-09-23 7.2 RÉOLUTION EN RÉFÉRENCE À LA TAXATION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT les propositions prises par les associations et exprimées dans les lettres déposées, voir documents du 28 et 31 juillet, demandant au Conseil municipal de suspendre l'adoption du règlement 2023-05 pour la prochaine année, voire le prochain budget 2024;

CONSIDÉRANT QUE les correspondances reçues faisaient référence à une seule position, soit celle des représentants des associations ou des présidents des secteurs représentés;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* énonce que toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance des propriétaires ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains. *Réf : c.6a.70*;

CONSIDÉRANT l'entente de 2019 à propos de l'entretien des TPI et la grille existante, laquelle grille sera analysée et révisée lors du processus budgétaire encadrant l'année 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

QUE les tarifs de déneigement soient décrétés par le Conseil municipal lors de l'adoption du budget 2024.

QUE les plaintes de la gestion du déneigement sont à la charge de l'association et des mandataires (2 personnes responsables).

QUE la date limite pour remettre les requêtes et une preuve d'assurance est le 2 octobre 2023 avant 12h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8. CORRESPONDANCES

#### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h40 et se termine à 20h04.

153-09-23 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée. Il est 20h05.

Nous soussignés, monsieur Michel Bergeron maire, à la municipalité de Lamarche et madame Annick Lachance, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

---

Monsieur Michel Bergeron, maire suppléant

---

Mme Annick Lachance, directrice générale adjointe